



COMPTE RENDU

Conseillers municipaux absents : Monsieur Henri DELBECKE

Secrétaire de Séance : Philippe MAMETZ

1. Compte rendu de la réunion du 14 février 2012

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 14 février 2012

2. Compte de gestion 2011 - Approbation

* Commune

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	207058.43€	160111.31€	227196.90€
Dépenses	71661.09€	71234.52€	2922.77€
Soldes	135397.34€	88876.79€	224274.13€

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2011 et les résultats s'y rapportant, repris dans le tableau ci-dessus. Concernant l'investissement, le Maire souligne que l'excédent correspond en partie au fait que la participation à l'assainissement collectif sera réglé début 2012.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes présentés par le Maire ainsi que les reprises des résultats de clôture au budget 2012.

* CCAS

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2011, recettes : 2308.38€, dépenses : 2031.70€, résultat de clôture : 276.68€.

Après en avoir délibéré les délégués au CCAS approuvent à l'unanimité les comptes présentés ainsi que la reprise du résultat de clôture au budget 2012.

3. Budget primitif 2012

* Commune

Suite aux bases d'imposition 2012 fournies par l'Etat et l'information concernant les dotations réelles 2012, le Maire a dû faire quelques modifications au budget 2012 de la commune par rapport aux orientations budgétaires. Cela n'a eu d'incidence qu'en fonctionnement. Le Maire énumère et explique au Conseil Municipal les changements effectués pour certains comptes en dépense et en recette.

L'analyse effectuée, le Maire annonce au Conseil Municipal un résultat prévisionnel 2012 pour l'ensemble investissement et fonctionnement de 116987.33€.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité le budget général 2012 de la commune présenté par le Maire.

* CCAS

Le Maire présente le budget prévisionnel 2012. En fonctionnement : 2051.68€ de recette et 2051.68€ de dépense, pas d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le budget CCAS 2012 présenté par le Maire.

4. Taxes Directes Locales

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des différentes taxes votés lors de la séance du 5 janvier 2012 en y précisant que le choix de laisser les taux inchangés par rapport à l'année 2011 résultait d'une augmentation des bases de 1,8%. Pour l'année 2012, les taux sont ainsi équivalents aux taux de l'année 2011 à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,44 %
- Taxe Foncier bâti : 9,91 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 16,17 %

Le Maire fait passer les documents concernant la Fiscalité Directe Locale 2012 (FDL) en l'expliquant. Suite aux données fournies par les services de l'Etat, le Maire annonce au Conseil Municipal le produit fiscal attendu pour 2012 : 37145€. Il explique également le détail des différentes allocations compensatrices.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les taxes directes locales 2012.

4. Eclairage Public

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise BLOT a été retenue pour les travaux concernant l'Eclairage Public et cela, après l'étude technique obligatoire réalisée par la société BETCO.

Il rappelle au Conseil Municipal que le coût estimé était de 28513€ H.T. (1600€ d'audit) avec un taux éventuel de subventions de l'ordre de 62%. Il annonce ensuite le montant fourni par l'entreprise Blot qui se révèle être nettement inférieur au coût estimé : 16649€. (L'offre la plus onéreuse s'évaluait à 24000€).

Le Maire précise qu'une subvention supplémentaire pourrait être accordée de la DEM via la FDE selon l'économie d'énergie obtenue.

Il souligne également qu'au montant de 16649€ doit être ajouter :

- le coût pour l'option du Lotissement des Chartreux (changement des globes puisque le niveau d'éclairage trop faible) : 2450€

- l'option pour passer en LED au lieu des nouvelles lampes basses consommations d'énergie : 10258€

Le montant total des travaux concernant l'Eclairage Public serait ainsi de l'ordre de 29.000 à 30000€.

Le Maire informe maintenant le Conseil Municipal que l'entreprise Blot va effectuer une installation de 2 lanternes LED pour évaluer leur efficacité et ainsi permettre au Conseil Municipal de se positionner quant au choix des lanternes : LED ou nouvelles lampes basse consommation d'énergie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le choix de l'entreprise BLOT pour réaliser les travaux concernant l'Eclairage Public
- Autorise l'entreprise Blot à réaliser les tests sur l'efficacité de 2 lanternes LED.

6. Réforme territoriale

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'arrêté portant projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres proposé par le Préfet du Pas de Calais.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) du Pas-de-Calais visant à rationaliser la carte de l'intercommunalité a été arrêté, après avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale, le 22 décembre 2011.

Le SDCI prévoit la modification du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres par adjonction des communes de Rebergues, Audrehem, Journy, Bonningues-les-Ardres et Clerques.

L'arrêté définit le projet de périmètre de la Communauté de Communes ainsi constitué passant de 31 à 36 communes pour une population de 22975 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **APPROUVE** l'arrêté portant projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

7. Assainissement

* Le SPANC

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 29 août 2011, celui-ci autorisait le Syndicat de Leulinghem à mettre en place le SPANC (Dispositif obligatoire).

Dans ce cadre, le Syndicat doit faire un certain nombre de contrôles avant 2013.

Pour les habitations raccordées à l'assainissement collectif, la redevance sera de 2.60 €/m³ (basée sur le volume de consommation d'eau potable) + 2 fois 40€ pour la part fixe.

* Travaux rue de la Fontaine

En ce qui concerne les travaux d'assainissement « rue de la Fontaine », normalement prévus en 2013/2014, ces derniers seront réalisés dans le deuxième semestre de l'année 2012 après accord de l'Agence de l'eau.

* Raccordement Salle Michel Biauxque/ Logement communal

Le Maire soumet au Conseil Municipal 2 devis concernant le raccordement au réseau de la salle Michel Biauxque et du logement communal. L'entreprise DELATTRE est retenue pour un montant total de 2880,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit l'entreprise Delattre pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement pour la Salle Michel Biauxque et pour le logement communal.

8. Questions diverses

* Chemin piétonnier

Le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger la plantation (4 sections d'environ 40 mètres) au niveau du chemin piétonnier de l'Abbaye Saint-Paul au cimetière plutôt qu'un engazonnement prévu au départ et lui joint un devis d'ACTI PAYSAGE de 2192€. Le Maire souligne que le Conseil Général prévoyait une somme de 970€ pour l'engazonnement, le montant total sera donc de $2192-970 = 1222€$ d'investissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser une plantation et accepte le devis d'Acti Paysage de 2192,00 €.

* Radar pédagogique

Le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait d'un habitant de la commune d'implanter un radar pédagogique situé sur la route de Setques afin d'avoir un effet dissuasif quant à la vitesse excessive des automobilistes.

Le Maire précise que la CCPL pourrait faire l'acquisition de plusieurs radars mobiles qui seraient prêtés aux différentes communes de la CCPL.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désapprouve l'achat d'un radar pédagogique fixe et préfère attendre la position de la CCPL.

* Employée communale

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Evrard serait prête à continuer son emploi d'agent technique communal jusqu'en 2014. Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection.

Le Maire,